

## SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 30 JUIN 2009 DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

---

Dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS), les projets amorcés visant des infrastructures municipales sont les suivants :

Mise aux normes de deux usines de traitement de l'eau potable à Montréal :	234,0 M\$
— Atwater	
— Des Bailleurs	
Contrôle des débordements et renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles à Québec :	83,8 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>317,8 M\$</b>

Le partage des coûts est le suivant :

Gouvernement du Canada	95,0 M\$
Gouvernement du Québec	95,0 M\$
Municipalités	127,8 M\$
<b>TOTAL</b>	<b>317,8 M\$</b>

Les travaux concernant la rivière Saint-Charles à Québec sont maintenant très avancés, alors que les projets de mise aux normes des usines de traitement de l'eau potable à Montréal viennent de débiter.

Au 30 juin 2009, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avait reconnu, pour fins de subvention, des dépenses de 61,6 M\$ pour ces projets par rapport à la subvention promise de 190,0 M\$. Une contribution au montant de 30,8 M\$ a donc été versée par le gouvernement fédéral alors que la contribution de la SOFIL sera versée plus tard, par l'entremise du service de la dette.

**FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (FCIS) AU 30 JUIN 2009**  
(en dollars)

Nom du demandeur	Titre du projet	Coût total du projet présenté	Subventions versées ou reconnues au 30 juin 2009 <sup>(1)</sup>	Solde de l'aide financière accordée <sup>(2)</sup>
<b>Région 03 Capitale-Nationale</b>				
Québec	Assainissement de la rivière Saint-Charles	83 836 000	57 654 000	15 346 000
<b>Région 06 Montréal</b>				
Montréal	Mise aux normes des usines de filtration Charles-J. Des bailssets et Atwater	234 000 000	3 990 000	113 010 000
<b>TOTAL</b>		<b>317 836 000</b>	<b>61 644 000</b>	<b>128 356 000</b>

(1) Les montants indiqués à titre de subventions versées ou reconnues comprennent la part fédérale effectivement versée et la part provinciale équivalente reconnue aux fins de subventions, qu'elle ait été versée au comptant ou qu'elle soit versée plus tard par l'entremise du service de la dette. La part provinciale reconnue aux fins de subventions est de 30 822 000 \$, mais aucune subvention provinciale n'a encore été versée au 30 juin 2009.

(2) Les montants indiqués à titre de solde de l'aide financière accordée comprennent la part fédérale et la part provinciale. La part provinciale correspond à la moitié des montants indiqués.